



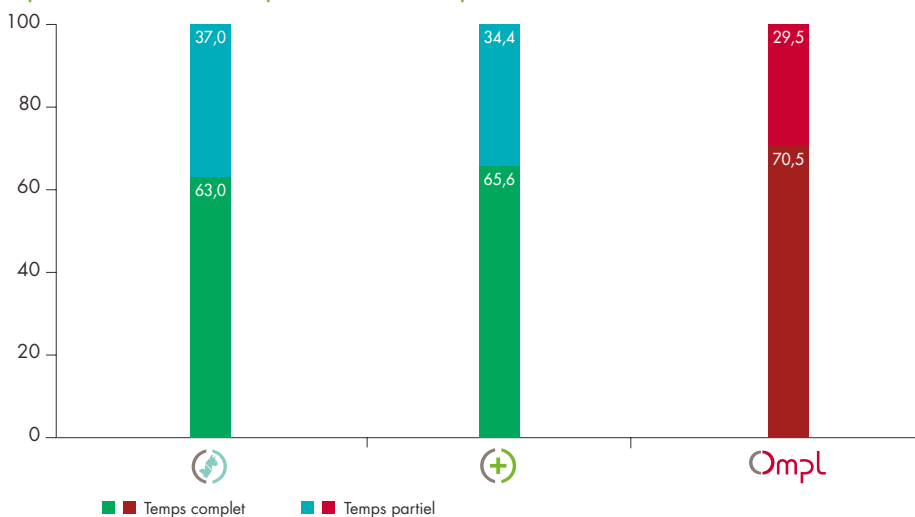
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PART IMPORTANTE DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET

Plus de la moitié des salariés de la branche travaillent à temps complet.

Répartition des salariés par durée du temps de travail (%)



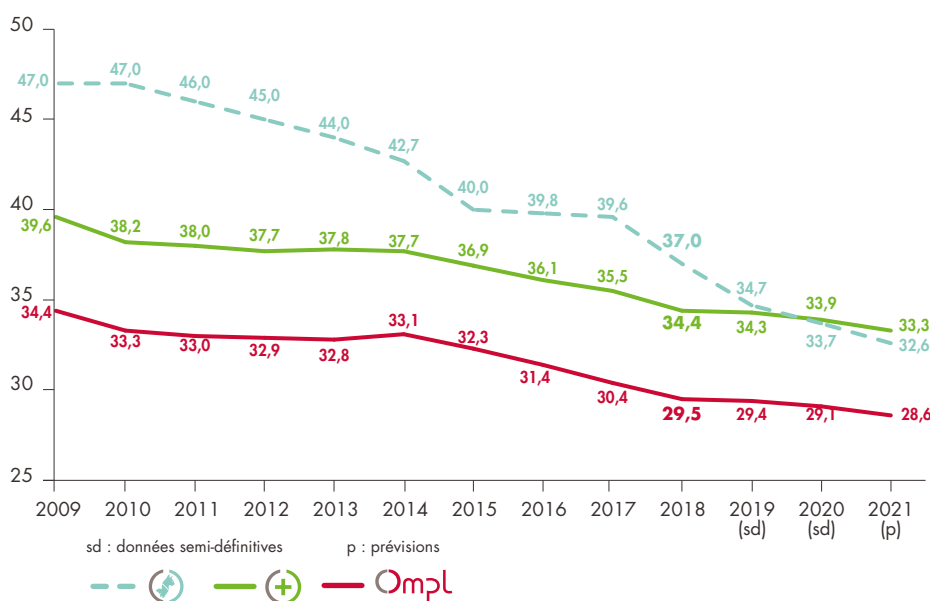
Source : Insee, DADS 2018.



REPLI DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL

Par rapport à 2009, le taux de salariés à temps partiel dans la branche diminue jusqu'en 2018. Il baisse de 10 points. Les prévisions pour les années 2019 à 2021 anticipent le maintien de cette tendance.

Évolution du taux de salariés à temps partiel (%)



Source : Insee, DADS 2009-2018, estimations.

Secteur santé

Branche professionnelle

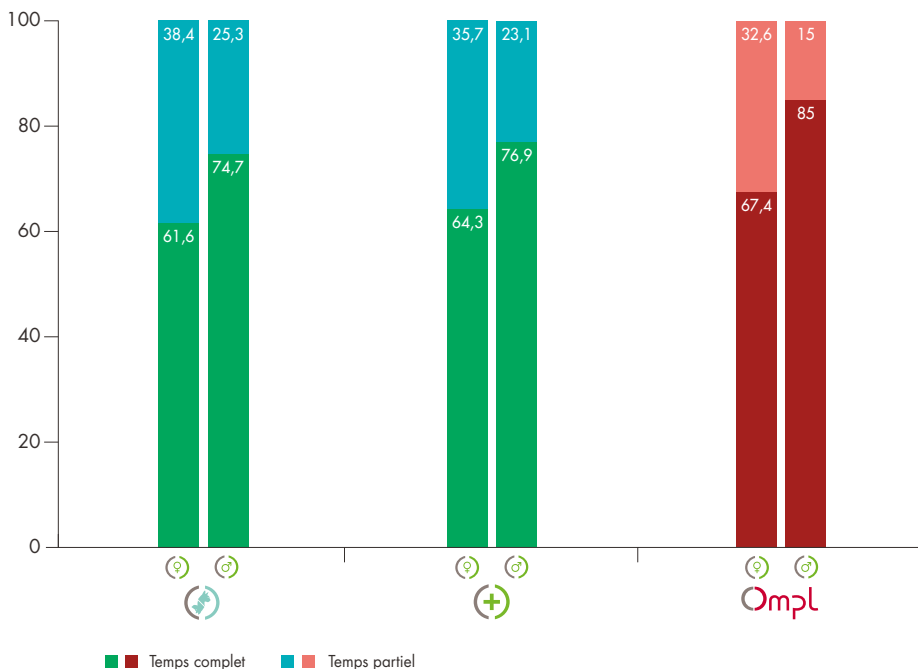
Cliniques vétérinaires



FÉMINISATION MARQUÉE DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Dans la branche, les femmes travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes (+ 13,1 points).

Répartition des salariés par genre et temps de travail (%)



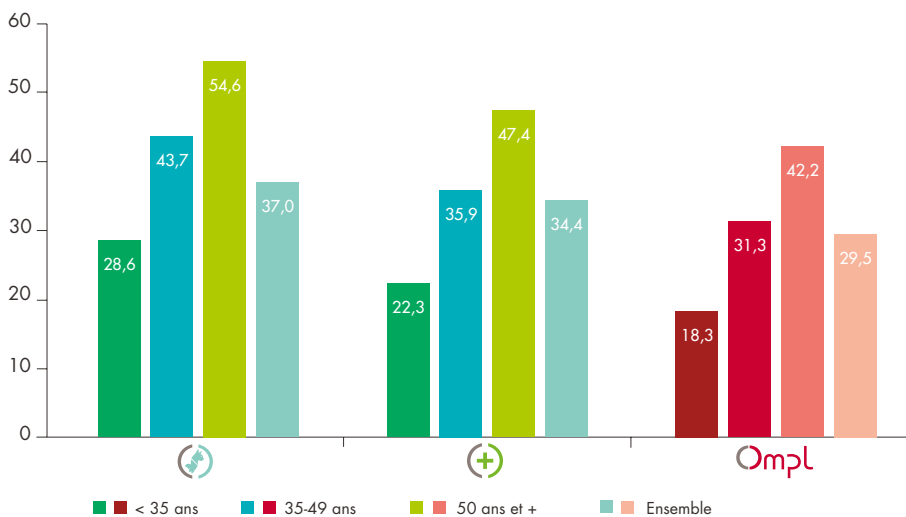
Source : Insee, DADS 2018.



PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

Dans la branche, le travail à temps partiel concerne plus de la moitié des salariés de plus de 50 ans, un taux supérieur de 26,0 points à celui des salariés de moins de 35 ans.

Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge (%)



Source : Insee, DADS 2018.



OUVRIERS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

Le temps partiel est plus développé chez les ouvriers. Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les cadres.

Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale (%)

Catégories sociales			Ompl
Cadres	33,4	40,6	28,0
Professions intermédiaires	36,1	26,3	22,6
Employés	37,1	36,0	32,3
Ouvriers	72,7	58,6	57,5
Ensemble	37,0	34,4	29,5

Source : Insee, DADS 2018.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La part de salariés à temps partiel au sein de la branche varie fortement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour l'Auvergne-Rhône-Alpes (43,2 %) et atteint un minimum pour l'Île-de-France (30,4 %).

Part de salariés à temps partiel par région (%)

Régions			Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	43,2	39,6	33,7
Bourgogne-Franche-Comté	39,4	37,2	34,1
Bretagne	33,7	36,7	31,4
Centre-Val de Loire	32,5	32,2	28,9
Corse	39,7	27,1	24,8
DOM	36,1	23,2	21,6
Grand Est	39,5	38,0	34,1
Hauts-de-France	37,9	37,7	33,1
Île-de-France	30,4	27,6	21,2
Normandie	31,8	34,8	31,2
Nouvelle-Aquitaine	37,9	32,2	28,7
Occitanie	40,4	35,8	32,5
Pays de la Loire	35,6	37,3	32,3
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	38,0	34,2	31,2
Ensemble	37,0	34,4	29,5

Source : Insee, DADS 2018.